

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1925

23 juillet 2014

SOMMAIRE

Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A. ...	92398	TE Connectivity S.à r.l.	92358
German Mittelstand Equipment Finance S.A.	92364	The Independent UCITS Platform	92356
Haubans et Palans Participations S.A.	92397	Thermeau Plus	92362
Hexavest S.à r.l.	92373	Three Highness S.A.	92362
Hexavest S.à r.l.	92366	Toiture Milewski S.à r.l.	92362
Hexavest S.à r.l.	92380	Tonini Entreprises S.A.	92359
Holding Lease Luxembourg SA	92389	Top Elec S.à r.l.	92363
Investway S.A.	92395	Top Elec S.à r.l.	92363
It Bar, S.à r.l.	92392	Tower Management Company S.A.	92363
SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l.	92354	Tradegro S.à r.l.	92356
SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l.	92354	Transfolux S.A.	92363
St Bois s.à r.l.	92354	Translink Services S.à r.l.	92399
Stone Design Luxembourg S.A.	92354	Tuileries Participation S.A.	92357
Sunco S.A.	92355	Turnpike Investments S.A.	92355
Sunco S.A.	92355	Tyco Electronics Group II S.à r.l.	92354
Sunco S.A.	92355	Tyco Electronics Group S.A.	92400
Taj Mahal Invest S.à r.l.	92355	TyCom Holdings II S.A.	92356
Taxis-Ambulances Barroso S.à r.l.	92356	Unitpool Asset Management Alpha S.à r.l.	92363
TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l.	92357	Universum F.O. Soparfi S.A.	92362
Team CLS S.A.	92358	Varesa Immobilier S.à r.l.	92361
Tecdis S.A.	92361	VATit Group S.à r.l.	92400
Technorizon S.A.	92362	Velasquez S.A.	92358
TEC Investments S.à r.l.	92359	Vélizy Rose Investment S.à r.l.	92400
TEC Investments S.à r.l.	92360	Vietnam Investissements S.A.	92360
TE Connectivity Holding International II S.à r.l.	92358	Vip Domotec La Boutique	92400
TE Connectivity Holding International I S.à r.l.	92357	Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A.	92359
TE Connectivity (Netherlands) Holding S.à r.l.	92357	VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.	92360
TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l. ...	92357	Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.	92400
		World Cosmetics S.A.	92399

SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 161.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014070097/9.
(140081732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.360.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2014.
SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) SA
Gérant
Référence de publication: 2014070096/13.
(140082161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

St Bois s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 229, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.029.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Arlon, le 16/05/2014.
ST BOIS Sàrl
SUD FIDUCIAIRE SPRL
Référence de publication: 2014070098/12.
(140081008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Stone Design Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 3, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 63.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014070100/9.
(140081345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tyco Electronics Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.073.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marc Loesch
Notaire
Référence de publication: 2014070114/11.
(140081745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Sunco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 3, Sentier de Bricherhof.
R.C.S. Luxembourg B 67.613.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19/05/2014.

Pour SUNCO s.a.

J. REUTER

Référence de publication: 2014070101/12.

(140082129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Sunco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 3, Sentier de Bricherhof.
R.C.S. Luxembourg B 67.613.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19/05/2014.

Pour SUNCO s.a.

J. REUTER

Référence de publication: 2014070102/12.

(140082130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Sunco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 3, Sentier de Bricherhof.
R.C.S. Luxembourg B 67.613.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19/05/2014.

Pour SUNCO s.a.

J. REUTER

Référence de publication: 2014070103/12.

(140082131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Turnpike Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070113/9.

(140081979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Taj Mahal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.889.

Les comptes annuels au 30.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070116/9.

(140081168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

The Independent UCITS Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour *THE INDEPENDENT UCITS PLATFORM*
ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014070109/13.

(140081554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tradegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: GBP 94.927.327,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.807.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 15 mai 2014:

- Cornus Moore a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 6 mai 2014.
- Karen Louise Nordier, ayant pour adresse Bahnhofstrasse 30, CH-6300 Zug, Suisse, est nommée gérante de la société avec effet au 6 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014070111/16.

(140081893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.098.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070115/11.

(140081681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Taxis-Ambulances Barroso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 17, rue Stalingrad.
R.C.S. Luxembourg B 152.438.

Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2014

Il ressort d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 mars 2014, que les associés de la société «Taxis-Ambulances Barroso Sàrl» sise L-4326 Esch-sur-Alzette, 17, rue Stalingrad, ont pris unanimement la décision de nommer:

- Monsieur Soares Da Silva José Pedro né le 10 septembre 1971 à Pinheiro da Bemposta Oliveira de Azeméis (Portugal), gérant technique de la société, et ce avec effet au 1^{er} avril 2014..

Pour extrait conforme et sincère
Soares Da Silva José Pedro / Robalo Fontes Lucilia Manuela

Référence de publication: 2014070118/14.

(140081909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.099.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070119/11.

(140081904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TE Connectivity (Netherlands) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.097.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070120/11.

(140081783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.712.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070121/11.

(140081935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TE Connectivity Holding International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.801.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070122/11.

(140081870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tuileries Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014070144/10.

(140080856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TE Connectivity Holding International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.805.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070123/11.

(140081826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TE Connectivity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.091.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070124/11.

(140081700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Team CLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.617.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070125/9.

(140081858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2014 à 13.30 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs comme suit:

- * M. Franck TASSAN, Président du Conseil d'Administration
- * M. Charles DISMARTIS, Administrateur
- * M. Danilo GIULIANI, Administrateur

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl (RCS Luxembourg B 103590) ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014070161/23.

(140082149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.999.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Jährlichen Generalversammlung vom 19. Mai 2014
(die «Versammlung»)*

Die Generalversammlung beschliesst die gegenwärtigen Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft erneut zu ernennen. Das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates endet am Tag der jährlichen Generalversammlung, die in 2015 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Hinnerk Koch, Vorsitzender, geboren den 15. März 1963 in Bremen (Deutschland), mit Berufsanschrift 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Martijn Sinninghe Damste, geboren den 02. November 1978 in Deventer (Niederlande), mit Berufsanschrift 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Alain Koch, geboren den 18. August 1965 in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), mit Berufsanschrift 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxemburg, den 19. Mai 2014.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2014070167/23.

(140082299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TEC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.001.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 9 mai 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de catégorie A suivants et ce avec effet rétroactif au 9 mai 2014:

- Monsieur Abdelhakim Chagaar, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Giuseppe Di Modica, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Franck Deconinck

Mandataire

Référence de publication: 2014070126/19.

(140081357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tonini Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 86.436.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 16/05/2014.

TONINI ENTREPRISES S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2014070138/12.

(140081007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Vietnam Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.616.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 mai 2014.

Acceptation de la démission de Messieurs Jean-Marc MERLIN et Norbert SCHMITZ, et la société S.G.A. SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:

- Monsieur Stéphane ALLART, né le 19/02/1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au, 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21/11/1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au, 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Christian de RUTY, né le 11/11/1964 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au, 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de la société MAGISTER AUDIT SERVICES S.à.R.L., dont le siège est au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B183813, comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Acceptation de la démission de la société BPH FINANCE S.A en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Acceptation de la nomination de la société INITIUM CORPORATE SERVICES S.A., dont le siège est au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B152940, en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société
Le siège social est transféré au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour la société

VIETNAM INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2014070163/29.

(140081720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

TEC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.001.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014070127/13.

(140081843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.103.

—
Der Zwischenabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014070169/12.

(140081932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Varesa Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.327.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze.

Le trente avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société VARESA INTERNATIONAL S.C.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 156047,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée VARESA IMMOBILIER S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 159.327,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 1134 du 27 mai 2011,

au capital social de EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associée unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée au Gérant de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2014. Relation: EAC/2014/6558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070157/39.

(140081803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tecdis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.509.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TECDIS S.A., ayant eu son siège social à L-1931 LUXEMBOURG, 25 avenue de la Liberté.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2014070128/15.

(140082199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Technorizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 153.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070129/9.

(140081672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Thermeau Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 27, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 155.533.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2014070133/11.

(140082052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Three Highness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.646.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme THREE HIGHNESS S.A., ayant eu son siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 8 boulevard Royal.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2014070134/15.

(140082200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Toiture Milewski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 143.125.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070135/9.

(140082132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Universum F.O. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 133.655.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014070149/10.

(140081493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Transfolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.489.

EXTRAIT

Monsieur Paul Kerkhofs, administrateur et administrateur-délégué de Transfolux S.A. a changé d'adresse en date du 1^{er} avril 2014.

Il déménage de Quartier Gbessia Port, GN- Conakry à 4A, rue Neuve L-8824 Perlé au Luxembourg.

La société Transfolux S.A. change son siège social de 4 A, rue Neuve L-8824 Perlé à 4, rue Neuve L-8824 Perlé.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070142/14.

(140081849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Top Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 252, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 74.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070140/9.

(140081640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 2014.

Pour le compte de Tower Management Company S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014070141/13.

(140082014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Top Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 252, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 74.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070139/9.

(140081639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Unitpool Asset Management Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070147/9.

(140081382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

German Mittelstand Equipment Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 186.954.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Stichting German Mittelstand Equipment Finance, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, with principal office at Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 60419830 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "German Mittelstand Equipment Finance S.A." qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, having its registered office at 52 54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 28 April 2014, under publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") and under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 31 (thirty one) shares of a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of the closing date of the current financial year of the Company;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years to respectively 1 April and 31 March;
4. Subsequent amendment of article 17, first paragraph, article 20, first paragraph of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the closing date of the current financial year of the Company from 31 December 2014 to 31 March 2015.

As a result, the current financial year of the Company that having started on 28 April 2014 shall end on 31 March 2015.

Third resolution:

It is resolved to change the starting and closing dates of the subsequent financial years to 1 April and 31 March respectively.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 17, first paragraph of the Company's articles of association so as to read as follows:

“The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice convening on September 15th at 10.00 a.m. and for the first time in 2015.”

No other amendment is to be made to this article.

It is also resolved to amend article 20 of the Company’s articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 20.** The Company’s accounting year begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Stichting German Mittelstand Equipment Finance, une fondation dûment constituée et existant valablement selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Barbara Strozzi laan 101, 1083 HN Amsterdam, et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d’Amsterdam sous le numéro 60419830 (l’«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Que la partie comparante est l’associé unique de “German Mittelstand Equipment Finance S.A.” (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004, ayant son siège social sis au 52 54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire Maître Francis Kessler, précité, le 28 avril 2014 en cours de publication au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” («Mémorial C») et en cours d’enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

II.- Que les 31 (trente et une) action d’une valeur nominale de 1,000 Euros (mille euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour sur lesquels l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de la date de clôture de l’exercice social actuel de la Société;
3. Modification de la date de début et de la date de clôture des exercices sociaux subséquents au 1^{er} avril et 31 mars respectivement;
4. Modification subséquente de l’article 17, premier paragraphe et de l’article 20, premier paragraphe des statuts de la Société; et
5. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l’Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que toute

la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société du 31 décembre 2014 au 31 mars 2015.

En conséquence, l'actuelle année sociale de la Société qui a débuté le 28 avril 2014 se terminera le 31 mars 2015.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier date de début et la date de clôture des exercices sociaux subséquents au 1^{er} avril et 31 mars respectivement.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions citées précédemment, il est décidé de modifier l'article 17, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou en tout autre lieu dans les limites de la commune du siège social qui pourra être spécifiée dans l'avis de convocation le 15 septembre à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Il est également décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'exercice social commence le premier jour d'avril et se termine le dernier de mars de chaque année.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC/2014/6900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014071408/136.

(140083621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of May

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on 30 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The capital is fixed at seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by ten million six hundred thousand (10,600,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H and class I shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67,162,290 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,352,411 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866,931 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

18. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
27. 10,260,800 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 206,700 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 132,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgement of the redemption of three million six hundred thousand (3,600,000) class I shares originally held by the shareholders as follows:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	3,484,800
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	70,200
- Yucca (Jersey) SLP:	45,000

2) Decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand Euros (EUR 36,000.-) by cancellation of three million six hundred thousand (3,600,000) class I shares owed by the Company so as to bring it from its present amount of seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) to seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed decrease of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to acknowledge the redemption of three million six hundred thousand (3,600,000) class I shares originally held by the shareholders as follows:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	3,484,800
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	70,200
- Yucca (Jersey) SLP:	45,000

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand Euros (EUR 36,000.-) by cancellation of three million six hundred thousand (3,600,000) class I shares owed by the Company so as to bring it from its present amount of seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) to seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) represented by:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51,302 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
27. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

Third resolution

As a consequence of such decrease of capital, Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

The Company is authorized to issue additional class A shares (the “Class A Shares”) and to issue class B shares (the “Class B Shares”), class C shares (the “Class C Shares”), class D shares (the “Class D Shares”), class E shares (the “Class E Shares”), class F shares (the “Class F Shares”), class G shares (the “Class G Shares”), class H shares (the “Class H Shares”), class I shares (the “Class I Shares”), class J shares (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The Shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its Shares by the redemption of one or more entire classes of Shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Any such redemption shall only be made out of the company’s net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers within the limitations set forth by these articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its Shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of Shares to be redeemed, the Board of Managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of Shares as it considers as best fit.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis KESSELER daté du 30 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions cinquante huit mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.058.494,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente mille cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par soixante neuf millions trois cent cinquante quatre mille quatre cent vingt quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par

deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) parts sociales de classe G, et par trente-sept millions (37.000.000) parts sociales de classe H et par dix millions six cents mille (10.600.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H et de classe I sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67.162.290 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1.352.411 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866.931 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 35.816.000 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
25. 721.500 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
26. 462.500 parts sociales de classe de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.;
27. 10.260.800 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
28. 206.700 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
29. 132.500 parts sociales de classe de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.;

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Constatation du rachat de trois millions six cents mille (3.600.000) parts sociales de classe I originellement détenues par les associés de la façon suivante:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	3.484.800
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	70.200
- Yucca (Jersey) SLP:	45.000

2) Diminution du capital social de la Société d'un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) par l'annulation de trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de classe I détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinquante huit mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.058.494,03) à sept millions vingt deux mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03).

2) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette diminution de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de constater le rachat de trois millions six cents mille (3.600.000) parts sociales de classe I originellement détenues par les associés de la façon suivante:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	3.484.800
	0
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	70.200
- Yucca (Jersey) SLP:	45.000

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) par l'annulation de trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de classe I détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de classe I détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinquante huit mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.058.494,03) à sept millions vingt deux mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) représenté comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35.816.000 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721.500 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462.500 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.
27. 6.776.000 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 136.500 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 87.500 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.

Troisième résolution

En conséquence de cette diminution de capital, l'article 6 se lit désormais tel que suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à sept millions vingt deux mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par soixante neuf millions trois cent cinquante quatre mille quatre cent vingt quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

La Société est autorisée à émettre des parts sociales de classe A additionnelles (les «Parts Sociales de Classe A») et d'émettre des parts sociales de classe B (les « Parts Sociales de Classe B »), des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), des parts sociales de classe E

(les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces statuts. Dans les présents statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier si le Conseil de Gérance décide d'y procéder.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses Parts Sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

Tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les Associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de Parts Sociales à racheter, le Conseil de Gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de Parts Sociales qu'il considère comme convenant le mieux ».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2014. Relation: EAC/2014/6333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014071431/388.

(140083731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Claire PUEL, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on 28 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The capital is fixed at six million four hundred five thousand nine hundred ninety one Euros and three Cents (EUR 6,405,991.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by ten million six hundred thousand (10,600,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H and class I shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51,302 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4,471,556 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;

19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
 20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
 22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
 23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
 24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
 25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
 26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
 27. 10,260,800 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
 28. 206,700 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
 29. 132,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.
- IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty two thousand five hundred three Euros (EUR 652,503.-) so as to raise it from its present amount of six million four hundred five thousand nine hundred ninety one Euros and three Cents (EUR 6,405,991.03) to seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) by the creation and the issue of sixty five million two hundred fifty thousand three hundred (65,250,300) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the sixty five million two hundred fifty thousand three hundred (65,250,300) new class C shares as follows:

(a) Sixty three million one hundred sixty two thousand two hundred ninety (63,162,290) new class C shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of six hundred thirty one thousand six hundred twenty two Euros and ninety Cents (EUR 631,622.90);

(b) One million two hundred seventy two thousand three hundred eighty one (1,272,381) new class C shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of twelve thousand seven hundred twenty three Euros and eight one Cents (EUR 12,723.81);

(c) Eight hundred fifteen thousand six hundred twenty nine (815,629) new class C shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of eight thousand one hundred fifty six Euros and twenty nine Cents (EUR 8,156.29).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

4) Appointment of a new manager of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of six hundred fifty two thousand five hundred three Euros (EUR 652,503.-) so as to raise it from its present amount of six million four hundred five thousand nine hundred ninety one Euros and three Cents (EUR 6,405,991.03) to seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) by the creation and the issue of sixty five million two hundred fifty thousand three hundred (65,250,300) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the sixty five million two hundred fifty thousand three hundred (65,250,300) new class C shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Sixty three million one hundred sixty two thousand two hundred ninety (63,162,290) new class C shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of six hundred thirty one thousand six hundred twenty two Euros and ninety Cents (EUR 631,622.90);

(b) One million two hundred seventy two thousand three hundred eighty one (1,272,381) new class C shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of twelve thousand seven hundred twenty three Euros and eight one Cents (EUR 12,723.81);

(c) Eight hundred fifteen thousand six hundred twenty nine (815,629) new class C shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of eight thousand one hundred fifty six Euros and twenty nine Cents (EUR 8,156.29).

The sixty five million two hundred fifty thousand three hundred (65,250,300) new class C shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of six hundred fifty two thousand five hundred three Euros (EUR 652,503.-) which are now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

The Company is authorized to issue additional class A shares (the “Class A Shares”) and to issue class B shares (the “Class B Shares”), class C shares (the “Class C Shares”), class D shares (the “Class D Shares”), class E shares (the “Class E Shares”), class F shares (the “Class F Shares”), class G shares (the “Class G Shares”), class H shares (the “Class H Shares”), class I shares (the “Class I Shares”), class J shares (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The Shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its Shares by the redemption of one or more entire classes of Shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Any such redemption shall only be made out of the company’s net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers within the limitations set forth by these articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its Shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of Shares to be redeemed, the Board of Managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of Shares as it considers as best fit.”

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to appoint Mrs Nathalie HOULLE, born in Forbach, France on March 8, 1984, professionally residing at 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company, with effect as from April 29, 2014 and for an unlimited period of time.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille quatorze, le trente avril.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d’immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l’intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d’immatriculation LP1125, ayant

son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis KESSELER daté du 28 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et trois centimes (EUR 6.405.991,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente mille cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) parts sociales de classe G, et par trente-sept millions (37.000.000) parts sociales de classe H et par dix millions six cents mille (10.600.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de class D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H et de classe I sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;

10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
 13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
 16. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 17. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 18. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
 19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
 22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 24. 35.816.000 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 25. 721.500 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 26. 462.500 parts sociales de classe de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.;
 27. 10.260.800 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 28. 206.700 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 29. 132.500 parts sociales de classe de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.;
- IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-deux mille cinq cent trois Euros (EUR 652.503,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et trois Centimes (EUR 6.405.991,03) à sept millions cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze mille Euros et trois Centimes (EUR 7.058.494,03) par la création et l'émission de soixante-cinq millions deux cent cinquante mille trois cents (65.250.300) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des soixante-cinq millions deux cent cinquante mille trois cents (65.250.300) nouvelles parts sociales de classe C comme suit:

(a) soixante-trois millions cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix (63.162.290) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de six cent trente-et-un mille six cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 631.622,90);

(b) un million deux cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-une (1.272.381) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de douze mille sept cent vingt-trois Euros quatre-vingt-un Centimes (EUR 12.723,81);

(c) huit cent quinze mille six cent vingt-neuf (815.629) nouvelles parts de classe C par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de huit mille cent cinquante-six Euros et vingt-neuf Centimes (EUR 8.156,29).

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

4) Nomination d'un nouveau gérant de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-deux mille cinq cent trois Euros (EUR 652.503,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et trois Centimes (EUR 6.405.991,03) à sept millions cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze mille Euros et trois Centimes (EUR 7.058.494,03) par la création et l'émission de soixante-cinq millions deux cent cinquante mille trois cents (65.250.300) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les soixante-cinq millions deux cent cinquante mille trois cents (65.250.300) nouvelles parts sociales de classe C sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) soixante-trois millions cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix (63.162.290) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de six cent trente-et-un mille six cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 631.622,90);

(b) un million deux cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-une (1.272.381) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de douze mille sept cent vingt-trois Euros quatre-vingt-un Centimes (EUR 12.723,81);

(c) huit cent quinze mille six cent vingt-neuf (815.629) nouvelles parts de classe C par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de huit mille cent cinquante-six Euros et vingt-neuf Centimes (EUR 8.156,29).

Les soixante-cinq millions deux cent cinquante mille trois cents (65.250.300) nouvelles parts sociales de classe C ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de six cent cinquante-deux mille cinq cent trois Euros (EUR 652.503,-), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe C, l'article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à sept millions cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.058.494,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par soixante-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H, et par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

La Société est autorisée à émettre des parts sociales de classe A additionnelles (les «Parts Sociales de Classe A») et d'émettre des parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), des parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces statuts. Dans les présents statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier si le Conseil de Gérance décide d'y procéder.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses Parts Sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

Tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les Associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de Parts Sociales à racheter, le Conseil de Gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de Parts Sociales qu'il considère comme convenant le mieux ».

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de nommer Madame Nathalie HOULLE, née à Forbach, France, le 8 mars 1984, résidant professionnellement au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 29 avril 2014 pour une durée indéterminée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2014. Relation: EAC/2014/6246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014071430/364.

(140083731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29,

2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on 5th May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The capital The capital is fixed at seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H and class I shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67,135,082 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,352,411 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866,931 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
27. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Rectification of the second resolution of the extraordinary general meeting held on 5 May 2014, which should be replaced by following wording:

“The shareholders of the Company unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand Euros (EUR 36,000.-) by cancellation of three million six hundred thousand (3,600,000) class I shares owed by the Company so as to bring it from its present amount of seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) to seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) represented by:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;

5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67,135,082 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,352,411 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866,931 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
27. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.”

2) Acknowledgement of the redemption of seven million (7,000,000) class D shares originally held by the shareholders as follows:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	6,776,000
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	136,500
- Yucca (Jersey) SLP:	87,500

3) Decrease of the share capital of the Company by an amount of seventy thousand Euros (EUR 70,000.-) by cancellation of seven million (7,000,000) class D shares owed by the Company so as to bring it from its present amount of seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) to six million nine hundred fifty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (6,952,494.03).

4) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed decrease of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to rectify the second resolution of the extraordinary general meeting held on 5 May 2014, which should be replaced by following wording:

“The shareholders of the Company unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand Euros (EUR 36,000.-) by cancellation of three million six hundred thousand (3,600,000) class I shares owed by the Company so as to bring it from its present amount of seven million fifty eight thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,058,494.03) to seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) represented by:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67,135,082 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,352,411 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

9. 866,931 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
27. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.”

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to acknowledge the redemption of seven million (7,000,000) class D shares originally held by the shareholders as follows:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	6,776,0000
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	136,500
- Yucca (Jersey) SLP:	87,500

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of seventy thousand Euros (EUR 70,000.-) by cancellation of seven million (7,000,000) class D shares owed by the Company so as to bring it from its present amount of seven million twenty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (EUR 7,022,494.03) to six million nine hundred fifty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (6,952,494.03) represented by:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67,135,082 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,352,411 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866,931 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
17. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
20. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;

21. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
22. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P; and
23. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
24. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
25. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
26. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease of capital, Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at six million nine hundred fifty two thousand four hundred ninety four Euros and three Cents (6,952,494.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

The Company is authorized to issue additional class A shares (the “Class A Shares”) and to issue class B shares (the “Class B Shares”), class C shares (the “Class C Shares”), class D shares (the “Class D Shares”), class E shares (the “Class E Shares”), class F shares (the “Class F Shares”), class G shares (the “Class G Shares”), class H shares (the “Class H Shares”), class I shares (the “Class I Shares”), class J shares (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The Shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its Shares by the redemption of one or more entire classes of Shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Any such redemption shall only be made out of the company’s net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers within the limitations set forth by these articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its Shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of Shares to be redeemed, the Board of Managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of Shares as it considers as best fit.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d’immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l’intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis KESSELER daté du 5 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente mille cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par soixante-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) parts sociales de classe G, et par trente-sept millions (37.000.000) parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de class D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H et de classe I sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67.135.082 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

8. 1.352.411 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 9. 866.931 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
 10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
 13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
 16. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 17. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 18. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
 19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
 22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
 23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 24. 35.816.000 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 25. 721.500 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 26. 462.500 parts sociales de classe de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.;
 27. 6.776.000 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 28. 136.500 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 29. 87.500 parts sociales de classe de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.;
- IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Rectification de la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai 2014, qui doit être modifiée et lue de la façon suivante:

«Les associés de la Société décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) par l'annulation de trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de classe I détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.058.494,03) à sept millions vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) représenté comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67.135.082 parts sociales de classe C pour for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1.352.411 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866.931 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey) L.P.;

23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35.816.000 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721.500 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462.500 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.
27. 6.776.000 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 136.500 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 87.500 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.»

2) Constatation du rachat de sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D originellement détenues par les associés de la façon suivante:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	6.776.000
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	136.500
- Yucca (Jersey) SLP:	87.500

3) Diminution du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) par l'annulation de sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de sept millions vingt-deux mille quatre-cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) à six millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 6.952.494,03).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette diminution de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de rectifier la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai 2014, qui doit être lue remplacée de la façon suivante:

«Les associés de la Société décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) par l'annulation de trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de classe I détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.058.494,03) à sept millions vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) représenté comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67.135.082 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1.352.411 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866.931 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35.816.000 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721.500 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462.500 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.
27. 6.776.000 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.

28. 136.500 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.

29. 87.500 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.»

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de constater le rachat de sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D originellement détenues par les associés de la façon suivante:

- Index Ventures VI (Jersey), L.P.:	6.776.000
- Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	136.500
- Yucca (Jersey) SLP:	87.500

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) par l'annulation de sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de sept millions vingt-deux mille quatre-cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 7.022.494,03) à six millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 6.952.494,03) représenté comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67.135.082 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1.352.411 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866.931 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
17. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
20. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
21. 35.816.000 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
22. 721.500 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
23. 462.500 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.
24. 6.776.000 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.
25. 136.500 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
26. 87.500 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.

Quatrième résolution

En conséquence de cette diminution de capital, l'article 6 se lit désormais tel que suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et trois centimes (EUR 6.952.494,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par soixante-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

La Société est autorisée à émettre des parts sociales de classe A additionnelles (les «Parts Sociales de Classe A») et d'émettre des parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), des parts sociales de classe C (les «Parts

Sociales de Classe C)), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), des parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces statuts. Dans les présents statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier et peut-être utilisé en vue de financer le rachat d'actions de toute classe si le Conseil de Gérance décide de procéder ainsi.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses Parts Sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

Tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les Associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de Parts Sociales à racheter, le Conseil de Gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de Parts Sociales qu'il considère comme convenant le mieux ».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2014. Relation: EAC/2014/6941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014071432/521.

(140083731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Holding Lease Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.612.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Holding Lease Luxembourg SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.612 (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2143 en date du 3 novembre 2009 et dont ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 32, daté du 5 janvier 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, résidant professionnellement à Senningerberg, (le Président).

Le Président nomme Madame Sylvie De Lima, employée privée, résidant professionnellement à Senningerberg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Alexandra MOURTON, résidant professionnellement à L - 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés, les Mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents et les Mandataires des Actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varientur par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. Qu'il appert de cette liste de présence que des 25.310 (vingt-cinq mille trois cent dix) actions nominatives ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, 22.146 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettres recommandées en date du 11 avril 2014.

Copie des récépissés des envois par recommandé est déposé sur le bureau de l'assemblée.

3. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Présentation du rapport du conseil d'administration de la Société (le Rapport), tel que prévu par le paragraphe 5 de l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, concernant (i) la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, tel que décrit au point (c) ci-dessous et (ii) le pouvoir octroyé au conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre du capital autorisé, tel que décrit au point (d) ci-dessous.

(b) Décision d'approuver la signature par la Société de modalités de droits à souscription d'actions ainsi que l'exécution par la Société de ses obligations en vertu desdites modalités de droits à souscription d'actions, et en particulier l'émission de 3.202 (trois mille deux cent deux) droits à souscription d'actions à CBO Constant ou toute personne acquérant les droits et obligations de CBO Constant quant à l'émission des droits à souscription d'actions ou se voyant substitué à lui quant à ces droits et obligations selon les modalités de droits à souscription d'actions ainsi que la suppression (A) du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société relativement à (i) l'émission des droits à souscription d'actions à CBO Constant ou toute personne acquérant les droits et obligations de CBO Constant quant à l'émission des droits à souscription d'actions ou se voyant substitué à lui quant à ces droits et obligations selon les modalités de droits à souscription d'actions et (ii) toute émission d'actions de la Société en vertu des modalités des droits à souscription d'actions, et (B) tout autre droit des actionnaires de la Société de participer à l'une des émissions décrites aux points (i) et (ii).

(c) Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de, principalement, modifier les modalités relatives au capital autorisé pour notamment, (i) porter son montant à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros) représenté par un maximum de 50.000 (cinquante mille) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, (ii) autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé au moyen de l'émission d'actions, (iii) autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertibles, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, tels que (liste non-exhaustive) des droits à souscription d'actions dans le cadre du capital autorisé ainsi qu'à émettre des actions à la suite de l'exercice de ces instruments et (iv) autoriser le conseil d'administration à supprimer ou limiter (A) les droits préférentiels de souscription des actionnaires portant sur l'émission de nouvelles actions et les instruments décrits au point (iii) ci-avant, ainsi que (B) tout autre droit des actionnaires de la Société de participer à ces émissions.

(d) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le Président lit le Rapport à l'Assemblée et l'Assemblée acte du contenu du Rapport.

Le Rapport est annexé à cet acte après avoir été paraphé ne varietur par les parties comparantes et le notaire.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'approuver la signature par la Société de modalités de droits à souscription d'actions (les Modalités des BSA), dont les principales caractéristiques (les Principales Caractéristiques) sont les suivantes:

(i) prix total de souscription de droits à souscription d'actions (les BSA): EUR 32.020 (trente-deux mille vingt Euros) à payer en espèces;

(ii) prix total d'exercice des BSA: EUR 320.200 (trois cent vingt mille deux cents Euros) à payer en espèces;

(iii) ratio d'exercice des BSA: un BSA donne le droit de souscrire à une action de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros); et

(iv) nombre de BSA à émettre et personne à laquelle les BSA doivent être émis: 3.202 (trois mille deux cent deux) BSA devant être émis à CBO Constant, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social sis 5 rue Marguerite, 75017 Paris, ou toute personne acquérant les droits et obligations de CBO Constant quant à l'émission des BSA ou se voyant substitué à lui quant à ces droits et obligations selon les Modalités des BSA,

étant entendu que les modalités des Modalités des BSA devront être finalisées par tout Mandataire (tel que défini ci-dessous) dans les limites du mandat qui lui est donné en vertu de la présente résolution.

L'Assemblée décide d'approuver l'exécution de ses obligations par la Société en vertu des Modalités des BSA, et en particulier:

(i) d'émettre selon les Modalités des BSA 3.202 (trois mille deux cent deux) BSA à CBO Constant ou toute personne acquérant les droits et obligations de CBO Constant quant à l'émission des BSA ou se voyant substitué à lui quant à ces droits et obligations selon les Modalités des BSA, étant entendu que l'émission des BSA sera effective uniquement au moment du paiement du prix total de souscription des BSA, qui interviendra au plus tard deux mois après la date de signature des Modalités des BSA;

(ii) au vu du Rapport, de supprimer, pour autant que de besoin, (a) les droits préférentiels de souscription des Actionnaires en relation avec l'émission de 3.202 (trois mille deux cent deux) BSA à CBO Constant ou toute personne acquérant les droits et obligations de CBO Constant quant à l'émission des BSA ou se voyant substitué à lui quant à ces droits et obligations selon les Modalités des BSA et (b) tout autre droit par lequel les actionnaires pourraient se voir attribuer ces BSA au pro rata de leur participations;

(iii) d'approuver, sous condition de l'exercice de certains ou de l'intégralité des BSA conformément aux Modalités des BSA, que le capital social de la Société soit augmenté pour un montant maximum de EUR 320.200 (trois cent vingt mille deux cents), représenté par 3.202 (trois mille deux cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, de la manière décrite dans les Modalités des BSA; et

(iv) au vu du Rapport, de supprimer, dans le cadre de toute augmentation de capital dont il est fait référence au point (iii) ci-dessus, (a) les droits préférentiels de souscription des Actionnaires concernant toute émission d'actions de la Société en vertu de l'exercice de tout BSA selon les Modalités des BSA et (b) tout autre droit par lequel les actionnaires pourraient se voir attribuer ces actions au pro rata de leur participations.

L'Assemblée décide de donner mandat, avec faculté de substitution, à tout administrateur de la Société (chacun un Mandataire), chacun agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société, aux fins de (i) déterminer les modalités des BSA à la discrétion du Mandataire, y compris les conditions de performance nécessaires à l'exercice des BSA, à la condition que soient respectées les Principales Caractéristiques et les modalités de tout contrat auquel la Société pourrait être partie dans lequel serait prévu les modalités des Modalités des BSA, (ii) signer les Modalités des BSA, et (iii) d'une manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, au vu du Rapport, de donner pouvoir au conseil d'administration d'émettre des actions et des instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions de sorte que le montant du capital autorisé soit porté à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, notamment pour les besoins de l'émission d'actions en raison de l'exercice des BSA, et donc de modifier l'article 5 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 2.531.000,-) représenté par vingt-cinq mille trois cent dix (25.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000,-) représenté par un maximum de cinquante mille (50.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Ainsi, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social existant s'élevant à DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 2.531.000,-) jusqu'au montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000,-), en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 avril 2014 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de l'émission d'actions en raison de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet article 5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, tels que (liste non-exhaustive) des droits à souscription d'actions (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, est autorisé, pendant la Période, à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

L'article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, conformément à l'article 5, et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Sylvie de Lima, Alexandra Mourton, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2014. LAC / 2014 / 21404. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014071433/180.

(140083727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

It Bar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.085.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Laura Guyot, gérante de société, née à Laxou (France), le 18 novembre 1988, demeurant à L-2165 Luxembourg, 2, rives de Clausen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un établissement de soins esthétiques ainsi que la vente de produits et articles divers en lien avec l'activité de soins esthétiques, et plus particulièrement elle peut exercer toutes opérations se rattachant à un bar à ongles.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boisson.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «It Bar, S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

En cas de nomination d'un gérant administratif et d'un gérant technique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Laura Guyot, susmentionnée, et entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.
2. L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérantes de la Société pour une durée illimitée:
 - Madame Laura Guyot, susmentionnée, en tant que gérante administrative;
 - Madame Jessica Urban, née à Pont-à-Mousson (France), le 13 septembre 1981, demeurant à F-57420 Cheminot, 3, rue des Pommiers, en tant que gérante technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GUYOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2014. LAC / 2014 / 21359. Reçu soixante quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071450/144.

(140083459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Investway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.020.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTWAY S.A., avec siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159020, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 du 13 mai 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Dominique Tordeurs expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Dominique Tordeurs, prénommée.

Madame le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1° Transfert du siège social vers L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss et modification du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts.

2° Modification de la représentation de la société de façon à ce que, en cas de conseil d'administration, la société soit engagée par la signature collective de deux administrateurs et non plus par trois administrateurs et modification subséquente du paragraphe 8 de l'article 4.

3° Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Michael Neerdael, décharge à lui accorder.

4° Révocation du commissaire aux comptes INNOVATRUST S.à.r.l.

5° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes FOP CONSEIL & EXPERTISE S. A.

6° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varient par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, vers L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (deuxième paragraphe). „Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").“

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la représentation de la société de façon à ce que, en cas de conseil d'administration, la société soit engagée par la signature collective de deux administrateurs et non plus par trois administrateurs et modification subséquente du paragraphe 8 de l'article 4 comme suit:

Art. 4. (huitième paragraphe). La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois de d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Michael Neerdael et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes INNOVATRUST S.à.r.l..

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du commissaire révoqué la société FOP CONSEIL & EXPERTISE S. A., ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176877 pour une durée de six ans.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dominique Tordeurs, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2014. LAC / 2014 / 21406. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071472/78.

(140083849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

H.P.P. SA, Haubans et Palans Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.001.

L'an deux mille quatorze, le huit mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "HAUBANS ET PALANS PARTICIPATIONS S.A.", en abrégé "H.P.P. S.A." établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135001, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 1^{er} février 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle BUCHE, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jessy BOUCHÉ, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Stéphane WARNIER en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane WARNIER, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BUCHE, J. BOUCHÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22059. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071437/79.

(140084045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

—
Selon extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 16 avril 2014:

- Madame Iris CURTIS, née le 14 octobre 1960, à HAIFA (ISRAEL), demeurant professionnellement 33 Stockerstrasse, CH-8027 ZURICH (SUISSE), est nommée Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, avec effet au 16 avril 2014, et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2020.

- Monsieur Zvi Daniel CALO, actuellement Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, restera à son poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2017.

- Monsieur Abraham (alias Avi) HAREL, actuellement Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, restera à son poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2016.

Rectifications:

Selon extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de la société tenue le 9 février 2009:

- Monsieur Moshé ALLOUCHE, né le 13 août 1970 à PARIS (FRANCE), demeurant professionnellement 18 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, est nommé Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Selon extrait du Procès-verbal de la 86^{ème} réunion du Conseil d'administration de la société tenue le 12 novembre 2012:

- La société prend acte que Monsieur Shulamit GARBURG, demeurant professionnellement 18 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG démissionne de son poste d'Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, avec effet au 12 novembre 2012.

Selon extrait du Procès-verbal de la 85^{ème} réunion du Conseil d'administration de la société tenue le 7 août 2012:

- La société prend acte que Monsieur Michael WARSZAWSKI, demeurant professionnellement 18 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG démissionne de son poste d'Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, avec effet au 7 août 2012.

Selon extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration de la société tenu le 9 mai 2012:

- KPMG Luxembourg Sàrl (anciennement KPMG AUDIT sous le numéro B103.590) établie et ayant son siège sis 9, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, voit son mandat de réviseur d'entreprise agréé, renouvelé pour l'exercice 2012,

Selon extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration de la société tenu le 7 mai 2013:

- KPMG Luxembourg Sàrl (anciennement KPMG AUDIT sous le numéro B103.590) établie et ayant son siège sis 9, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, voit son mandat de réviseur d'entreprise agréé, renouvelé pour l'exercice 2013,

Rectification:

KPMG Luxembourg Sàrl (anciennement KPMG AUDIT sous le numéro B103.590) établie et ayant son siège sis 9, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, n'est pas commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014070388/44.

(140082412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 24 avril 2014:

- Cornus Moore a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 6 mai 2014.
- Karen Louise Nordier, ayant pour adresse Bahnhofstrasse 30, CH-6300 Zug, Suisse, est nommée gérante de la société avec effet au 6 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014070143/16.

(140081891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

World Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 16 mai 2014

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la Société du L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy au L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté avec effet au 24 avril 2014.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014070193/12.

(140082282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014070145/11.

(140081428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Vélizy Rose Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.048.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070151/10.

(140081435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.564.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2014070159/14.

(140081846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 87.501,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 170.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l

Référence de publication: 2014070175/11.

(140082108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Vip Domotec La Boutique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 12, Place Beech.
R.C.S. Luxembourg B 127.665.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070164/9.

(140081138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.
